



Saisie vente domicile

Par **Abder78**, le **03/02/2022** à **12:53**

Bonjour,

J'ai un huissier de justice qui est venue chez mes parents,

A mon arrivée je lui ai expliqué que j'habite plus là depuis longtemps et que j'ai jamais reçu de convocation pour un jugement ni même un document qui me dit que j'étais jugé. Donc je lui ai dit que je voulais faire un recours car moi on m'a jamais signifié mon jugement.

Du coup l'huissier est parti en me disant qu'elle va me faire des saisies sur salaire, est-ce que je peux faire appel du jugement car moi il me semble nul

Par **youris**, le **03/02/2022** à **18:42**

bonjour,

si vous n'avez pas informé votre créancier de votre changement d'adresse, tous les courriers ont été envoyés à votre ancienne adresse, cela explique que vous n'avez rien reçu, mais cela n'interdit à votre créancier d'obtenir un jugement valant titre exécutoire, l'huissier ayant établi un P.V. de recherches infructueuses.

vous pouvez faire opposition à ce jugement, voir ce lien :

[faire opposition à un jugement](#)

salutations